



École Très-Saint-Sacrement  
 Service de garde 704, 5<sup>e</sup> avenue  
 Lachine (Québec) H8S 2W4  
 Téléphone : (514) 855-4234 # 2  
 Télécopieur : (514) 634-0036



## Liste des paiements mensuels 2019-2020 du Service de Garde et de Surveillance de Dîner



### Tableau des paiements du service de garde

Mois	Nombre de jours	Tarif par jour	Montant à payer	Internet (√)	Comptant (√)	Chèque (√)
Août 2019	1	8,35\$	8,35\$			
Septembre 2019	19	8,35\$	158.65\$			
Octobre 2019	20	8,35\$	167.00\$			
Novembre 2019	19	8,35\$	158.65\$			
Décembre 2019	14	8,35\$	116.90\$			
Janvier 2020	18	8,35\$	150.30\$			
Février 2020	19	8,35\$	158.65\$			
Mars 2020	17	8,35\$	141.95\$			
Avril 2020	20	8,35\$	167.00\$			
Mai 2020	18	8,35\$	150.30\$			
Juin 2020	14	8,35\$	116.90\$			

\*Les frais des demi-journées pédagogiques et des journées pédagogiques ne figurent pas dans ce calcul mensuel. Vous devez ajouter ces frais uniquement si vous avez inscrit votre enfant à celles-ci. Au besoin, se référer au guide de fonctionnement du service de garde. **Le solde doit être payé 5 jours après la réception de votre état de compte et en entier avant que votre enfant puisse bénéficier du service le mois suivant.**



### Tableau des paiements du service de surveillance de dîner

Mois	Nombre de jours	Tarif par jour	Montant à payer	Internet (√)	Comptant (√)	Chèque (√)
Août 2019	1	3,00\$	3,00\$			
Septembre 2019	19	3,00\$	57,00\$			
Octobre 2019	20	3,00\$	60,00\$			
Novembre 2019	19	3,00\$	57,00\$			
Décembre 2019	14	3,00\$	42,00\$			
Janvier 2020	18	3,00\$	54,00\$			
Février 2020	19	3,00\$	57,00\$			
Mars 2020	17	3,00\$	51,00\$			
Avril 2020	20	3,00\$	60,00\$			
Mai 2020	18	3,00\$	54,00\$			
Juin 2020	14	3,00\$	42,00\$			

\*Les frais des demi-journées pédagogiques et des journées pédagogiques ne figurent pas dans ce calcul mensuel. Vous devez ajouter ces frais uniquement si vous avez inscrit votre enfant à celles-ci. Au besoin, se référer au guide de fonctionnement du service de surveillance de dîner. **Le solde doit être payé 5 jours après la réception de votre état de compte et en entier avant que votre enfant puisse bénéficier du service le mois suivant.**